



**HAL**  
open science

## Les formes de discours rapporté : repérage et interprétations

Lise Charles, Frédérique Fleck, Lyliane Sznajder

► **To cite this version:**

Lise Charles, Frédérique Fleck, Lyliane Sznajder. Les formes de discours rapporté : repérage et interprétations. L'Alies (Paris), 2020. hal-03410415

**HAL Id: hal-03410415**

**<https://hal.science/hal-03410415>**

Submitted on 31 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES FORMES DE DISCOURS RAPPORTÉ : REPÉRAGE ET INTERPRÉTATIONS

Lise CHARLES, Frédérique FLECK & Lyliane SZNAJDER

### RÉSUMÉ

*Dans les textes imprimés d'Ancien Régime comme dans les manuscrits latins, le repérage des passages de discours rapporté est bien plus délicat que dans les textes modernes. Les formes demandant un travail interprétatif y sont plus courantes et posent à l'éditeur et au critique un certain nombre de problèmes.*

### ABSTRACT

*In the printed texts of French Ancien Régime as well as in Latin manuscripts, reported speeches are harder to spot than in modern texts. There are far more reported speeches that do not show unless they are analysed as such by the reader, so that scholars that edit those texts and comment on them are faced with a number of problems.*

### 1. LA LINGUISTIQUE DE L'ÉNONCIATION

Les quatre études présentées ici s'inscrivent dans le cadre général de la linguistique pragmatique énonciative. Nous nous intéresserons plus précisément à la manière dont cet être de discours qu'est le locuteur représente au sein de son propre discours, de sa propre énonciation une autre énonciation, un discours second. Le champ que l'on vient de circonscrire est bien entendu celui du discours rapporté, encore que les contours de ce que l'on entend par « discours rapporté » soient un peu fluctuants. Ce concept se fonde en effet dans la vaste constellation des phénomènes de « polyphonie » énonciative ou « dialogisme », pointés par Bakhtine et théorisés en linguistique par Oswald Ducrot<sup>1</sup> en France et par Eddy Roulet<sup>2</sup> en Suisse dans les années 1980. Toutes les manières d'inscrire des points de vue différents au sein d'un énoncé sont envisagées dans ce cadre (négation polémique, connecteur adversatif...). Les êtres discursifs qui sont les sources de ces points de vue sans pour autant être responsables de l'énonciation (sans dire « je ») sont nommés « énonciateurs » par Ducrot, qui explique que « l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur<sup>3</sup> ». Nous nous tiendrons à cette distinction terminologique, bien que diverses appellations soient employées, liées parfois à une élaboration théorique plus complexe comme celle que proposent dans le cadre de la ScaPoLine les linguistes scandinaves groupés autour d'Henning Nølke<sup>4</sup>.

### 2. LE DISCOURS RAPPORTÉ : FORMES MARQUÉES ET FORMES INTERPRÉTATIVES

Parmi les nombreux phénomènes relevant donc de l'hétérogénéité énonciative, on isole traditionnellement sous l'étiquette de « discours rapporté » le discours direct (DD : exemple 1) et le discours indirect (DI : exemple 2).

---

<sup>1</sup> Ducrot (1984).

<sup>2</sup> Roulet *et al.* (1985).

<sup>3</sup> Ducrot (1984 : 205).

<sup>4</sup> Nølke, Fløttum & Norén (2004).

(1) *Dicis* : « **Propero, fac si facis !** » (Mart. I, 46, 1)  
« Tu me dis : “**Presse-toi, achève ton affaire !**” »<sup>5</sup>

(2) *Dicis amore tui bellas ardere puellas*. (Mart. II, 87, 1)  
« Tu dis **que les jolies filles brûlent d’amour pour toi**. »

Tous deux représentent explicitement le contenu d’une autre énonciation : ce discours cité est enchâssé dans le discours citant au moyen d’un verbe de dire (ici, *dicis* dans les deux cas) dont il dépend syntaxiquement. Cette présence du verbe de dire constitue une marque linguistique univoque de la présence du discours rapporté. Ces deux formes canoniques de discours rapporté s’opposent par leur caractère direct et indirect.

La première rapporte directement le discours cité en intégrant une énonciation secondaire avec ses propres coordonnées déictiques : l’exemple (1) met en scène deux locuteurs distincts. Le discours direct opère ainsi ce que Jacqueline Authier-Revuz appelle une « citation-monstration<sup>6</sup> » : le discours cité s’y trouve en emploi autonome, c’est-à-dire en mention. Dans cet emploi, les mots renvoient à eux-mêmes en tant que signes langagiers, c’est-à-dire qu’ils peuvent référer à la fois à leur signifié et à leur signifiant. Le segment autonome, quelle que soit sa nature grammaticale, fonctionne comme un substantif, complément d’objet du verbe de dire.

Le discours indirect, lui, n’est constitué que d’un seul plan énonciatif et n’entraîne pas de changement de locuteur et de coordonnées déictiques. Le discours indirect ne représente donc pas à proprement parler les paroles d’un autre locuteur, mais le point de vue d’un autre énonciateur (E2, responsable du discours cité). Cet énonciateur second a toutefois la particularité d’être explicitement présenté comme le locuteur d’un énoncé préexistant dont le contenu est rapporté : on pourra parler à son propos de locuteur cité. Dans le discours indirect, le discours cité relève de l’emploi « standard », où les mots employés renvoient à des éléments du monde ; il y est en usage. Les mots exprimant le contenu du discours rapporté sont ainsi censés y être ceux du locuteur, qui opère une « reformulation-traduction<sup>7</sup> » des propos tenus.

Il ne faut pas s’y tromper cependant, l’opposition citation / reformulation ne recouvre pas celle entre rapport fidèle ou infidèle des propos rapportés, comme on tend couramment à le penser de nos jours. Les Anciens ne partageaient d’ailleurs pas cette perception moderne : les Grecs plaçaient le discours direct du côté de la feintise fictionnelle et lui opposaient le sérieux du discours indirect, et, à Rome, le discours indirect était le mode de restitution privilégié des décisions législatives du Sénat et des formules de serment. Le discours direct peut ainsi se présenter comme « pseudo-textuel<sup>8</sup> » (« tu me diras peut-être », « il répondit à peu près/en substance ») et le discours indirect peut, de son côté, être « quasi textuel » et inclure des segments en modalisation autonymique (c’est-à-dire qui combinent emploi standard et emploi autonome : les mots concernés sont à la fois en usage et en mention). J. Authier-Revuz a baptisé ces segments « îlots textuels<sup>9</sup> ». Dans l’exemple (2) repris ici sous (3), *ardere* constitue un tel îlot, comme le fait comprendre la suite de l’épigramme qui joue sur les deux sens, propre et figuré, de ce terme prêté à Sextus :

---

<sup>5</sup> Les traductions des textes latins sont personnelles, sauf indication contraire.

<sup>6</sup> Authier-Revuz (1992 : 38).

<sup>7</sup> Authier-Revuz (1992 : 38).

<sup>8</sup> Authier (1978 : 75).

<sup>9</sup> Authier (1978 : 28-29 et 73-74), (1996).

(3) *Dicis amore tui bellas ardere puellas,*

*qui faciem sub aqua, Sexte, natantis habes.* (Mart. II, 87)

« Tu dis **que les jolies filles “brûlent” d’amour pour toi**, toi qui as la tête de quelqu’un qui nage sous l’eau, Sextus. »

À ces deux formes fondamentales de discours rapporté est venu s’ajouter, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le discours indirect libre, dont l’arrivée a d’ailleurs permis de souder le couple DD-DI. Si son identification a été tardive, son existence est ancienne, comme l’illustre l’exemple (4), qui présente une brève séquence narrative entre deux échanges dialogués d’Horace et du Fâcheux. La fin de ce passage, *quod ni fecisset, perdere litem*, rapporte au discours indirect (marqué par les modes subjonctif et infinitif) les paroles du Fâcheux. Le passage à l’indicatif qui le précède immédiatement, *et casu tum respondere uadato debebat*, donne une information sans laquelle les paroles rapportées ensuite ne peuvent se comprendre, et qu’Horace a forcément apprise de la bouche du Fâcheux ; aussi est-il tentant de considérer qu’il représente déjà les propos du Fâcheux, sous la forme d’un discours direct libre qui assure une transition fluide entre la description de la progression spatiale des deux interlocuteurs et le discours indirect<sup>10</sup>.

(4) *Ventum erat ad Vestae, quarta iam parte diei*

*praeterita, et casu tum respondere uadato*

*debebat, quod ni fecisset, perdere litem.* (Hor., *Sat.* I, 9, 35-37)

« On était arrivé au temple de Vesta. Il était neuf heures du matin bien passées, et **il lui fallait justement comparaître, comme il s’y était engagé** : sans cela, il perdait son procès. »

Comme le discours indirect, le discours indirect libre présente le point de vue d’un énonciateur second distinct du locuteur sans modifier les coordonnées déictiques. Il s’agit d’un segment en usage, et son repérage est lié à l’identification d’un énonciateur second.

Le XX<sup>e</sup> siècle n’a pas tardé à trouver au discours indirect libre son parèdre, le discours direct libre (DDL), dont les monologues intérieurs alors très en vogue dans la littérature romanesque sont emblématiques. On n’en est pas moins en mesure d’en déceler des emplois dans les textes anciens :

(5) *Issa est deliciae catella Publi.*

*Hanc tu, si queritur, loqui putabis.* (Mart. I, 109, 5-6)

« Issa est la petite chienne qui fait les délices de Publius. **Quand elle gémit, on croirait qu’elle parle.** »

Comme le discours direct, le discours direct libre implique un changement de locuteur et de coordonnées déictiques. C’est un segment en mention, mais qui n’apparaît pas explicitement comme tel : toute la difficulté de son repérage tient à la reconnaissance de son emploi autonome et non pas standard, ou à la fois autonome et standard (en modalisation autonome donc) dans les cas d’ironie.

Le caractère libre du DDL et du DIL se manifeste par leur indépendance syntaxique : ils ne viennent pas compléter un verbe de dire. Pas d’enchâssement du discours cité dans ce cas et pas de marque linguistique de sa présence. Un lecteur pourrait fort bien contester les exemples (4) et (5) et ne pas y voir, quant à lui, de discours rapporté.

---

<sup>10</sup> Ce passage est l’un des cas cités par Bayet (1931 : 337-338) à l’appui de sa démonstration de l’existence de discours indirects libres en latin.

Discours direct libre et discours indirect libre ne sont en effet pas des formes univoques de discours rapporté, du fait qu'ils ne comportent pas cette marque explicite que constitue la présence du verbe de dire. Ils se distinguent donc aussi du discours direct et du discours indirect en ce qu'ils sont des formes interprétatives de discours rapporté : en l'absence de marques, ce sont des indices fournis par le contexte qui permettent au récepteur de percevoir ces formes de discours rapporté. Ce travail interprétatif porte sur le repérage d'un point de vue qui est rapporté à un autre que le locuteur primaire et sur l'identification de la source de ce point de vue. Dans les exemples (1) et (2), *dicis* indique explicitement que ce qui va suivre représente les propos d'un autre et que cet autre est l'allocutaire. En (5), le récepteur ne saurait avoir de certitude, mais il peut estimer, en fonction peut-être de ce qu'il sait ou croit savoir des opinions de Martial, que le second vers cité exprime un émerveillement envers un animal de compagnie qui ne saurait refléter son propre point de vue, et que la source de ce point de vue différent du sien est le Publius qui apparaît au vers précédent et dont l'animal est dit faire les délices<sup>11</sup>.

### 3. REPÉRAGE DU DISCOURS RAPPORTÉ : LE TEXTE ÉCRIT DANS L'ANTIQUITÉ LATINE

Dans les textes contemporains, la ponctuation, et en particulier l'usage des guillemets, joue un rôle important dans la signalisation des discours rapportés et ces marques, qui ne sont pas linguistiques mais typographiques, sont si bien codifiées qu'elles sont généralement incluses dans la définition des formes de discours rapporté qu'elles accompagnent. Un discours direct est ainsi caractérisé par la présence d'un verbe de dire suivi de deux-points et de guillemets ouvrants et fermants, et on ne reconnaîtra le statut de discours direct libre qu'à des passages dépourvus de toute marque typographique, qu'il s'agisse de guillemets ou d'italiques. L'utilisation de ces marqueurs graphiques induit la distinction, par J. Authier-Revuz, d'une catégorie intermédiaire entre les formes marquées (DD, DI, modalisations en discours second) et les formes interprétatives des discours rapportés (DDL, DIL). Cette troisième catégorie, celle des « formes marquées, exigeant un travail interprétatif », couvre ces cas où un passage comporte des guillemets ou des italiques mais où l'interprétation de cette marque est nécessaire pour comprendre qu'elle correspond au renvoi à un discours second. J. Authier-Revuz donne ainsi l'exemple d'une phrase comme : « La “villa” de Jean est en mauvais état<sup>12</sup> ».

Les frontières des discours cités au DD et au DI sont en somme efficacement délimitées dans la majorité des textes français contemporains (même si nombre de romanciers contemporains s'emploient à brouiller de nouveau les catégories) : le premier commence après les deux-points, là où s'ouvrent les guillemets, pour se clore avec les guillemets fermants ; le second s'ouvre avec le subordonnant et se termine au point qui indique la fin de la phrase. Comme on le sait, les choses ne se présentaient pas de cette manière pour un texte latin<sup>13</sup>. Il n'existait ni guillemets ni italiques pour signaler la délimitation exacte du discours cité au discours direct, ni non plus de majuscules. Il existait bien, à partir sans doute du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ce qu'on appelle des *litterae notabiliores*, c'est-à-dire des lettres écrites en caractères un peu plus gros que le reste du texte, mais celles-ci n'étaient employées que pour faire ressortir le début d'un chapitre ou d'un paragraphe, qui était par ailleurs signalé par le passage à la ligne et une légère

---

<sup>11</sup> Sur cette interprétation de l'épigramme I, 109 de Martial, voir Fleck (2008).

<sup>12</sup> Authier-Revuz (1992 : 41).

<sup>13</sup> Voir Parkes (1993), pour toutes les considérations liées à la ponctuation dans l'Antiquité évoquées ci-dessous.

avancée du premier mot dans la marge de gauche (l'inverse de notre retrait, en somme). Quant à la *diplè*, ancêtre des guillemets, elle était alors un signe critique placé dans la marge pour indiquer un passage particulièrement digne d'intérêt. Cette marque en est venue ensuite progressivement à indiquer les citations par l'intermédiaire des textes chrétiens dans lesquels, au Moyen Âge, les citations bibliques étaient ainsi signalées à l'attention. Dans l'Antiquité tardive, il arrivait toutefois, pour les écrits chrétiens discutant de citations bibliques, que le manuscrit détache la parole du Christ commentée, comme dans un manuscrit du VI<sup>e</sup> siècle du *De Trinitate* d'Hilaire de Poitiers<sup>14</sup> où *ego in pater et pater in me* est détaché du *cum dicit* qui l'introduit et de ce qui le suit par des blancs et par un léger retrait de la nouvelle ligne où se poursuit la citation.

Hors donc du marquage tardif et épisodique d'un discours direct constituant une citation biblique, le discours direct, tout en étant marqué par le verbe de dire qui indiquait son existence et son attribution, nécessitait donc une certaine part d'interprétation pour déterminer son étendue, la localisation exacte de son début et de sa fin. Pour prendre un cas relativement simple, rien n'indique au premier abord, dans le passage présenté en (6), que *mihi* et *saepe* ne sont pas les premiers mots du discours cité mais font partie du discours citant. Il y a certes une forte présomption au moins pour *mihi* qu'il s'agit du complément du verbe de dire, mais on a besoin de lire la suite pour s'en assurer.

(6) *cogit me titus actitare causas*

*et dicit mihi saepe magna res est* (Mart. I, 87, 1-2)

« Titus me pousse à faire des plaidoiries et **il me dit souvent : “C'est une grande chose.”** »

Dans les cas où le verbe de dire apparaissait en incise, rien ne signalait au lecteur qu'un discours rapporté allait s'ouvrir et c'est après coup qu'il devait en chercher le début. Dans ces circonstances, la catégorie intermédiaire des formes marquées mais exigeant un travail interprétatif n'a tout simplement pas d'existence et doit être reversée dans la catégorie des formes purement interprétatives, qui se trouve ainsi singulièrement augmentée. Tout discours direct non accompagné d'un verbe de dire est alors discours direct libre, et l'existence d'îlots textuels est purement putative.

Dans le cas d'un dialogue, que celui-ci soit de type dramatique (sans récit enchâssant) ou de type narratif, c'est-à-dire rapporté au sein d'une narration, nul marquage, ni par des tirets, bien sûr, ni par des passages à la ligne. Les alinéas, on l'a rappelé, sont réservés à la délimitation d'unités de sens d'étendue variable. Andrieu, qui a minutieusement étudié la tradition des dialogues antiques, théâtraux et philosophiques<sup>15</sup>, constate toutefois que les passages d'une réplique à l'autre étaient généralement indiqués, et ce dès l'époque de Plaute, soit par un *dicolon* (deux-points), soit par une *paragraphos* (semblable à un digamma majuscule), soit encore par un blanc (espacement plus marqué). Mais, comme il l'indique aussi, ce procédé n'était pas systématique, ou peut-être pas appliqué à tous les types de passages dialogiques. Les Tables claudiennes (deux fragments de bronze trouvés à Lyon en 1528 portant le texte d'un discours prononcé par l'empereur Claude au Sénat en 48 où il demande pour les Gaulois le droit de devenir sénateurs<sup>16</sup>) comprennent par exemple dans le texte qu'elles portent deux passages qui rapportent manifestement des interventions faites par un sénateur : une contestation du point de vue défendu par Claude et une interruption pour se plaindre d'une trop longue

---

14 Paris, Bibliothèque nationale, MS lat. 2630, fol. 37. Voir Parkes (1993 : planche 49).

15 Andrieu (1954).

16 C.I.L., XIII, I, 1, n° 1668, p. 232 *sq.*, cité par Andrieu (1954 : 302).

digression. Aucune marque distinctive ne les signale. La deuxième, qui est un peu plus longue, forme un alinéa de trois lignes, mais il ne s'agit pas là d'un procédé servant à marquer le changement de locuteur puisque l'autre intervention ne fait pas l'objet d'un alinéa particulier et que d'autres sections forment des alinéas alors que Claude en est toujours le locuteur<sup>17</sup>. Le témoignage de Porphyre nous apprend que le texte dont il disposait de la satire I, 9 d'Horace, rapportant un dialogue entre le poète et le Fâcheux, n'était pas ponctué et qu'il a introduit lui-même dans son édition le *dicolon* pour séparer les répliques en se guidant sur le sens<sup>18</sup>. Une telle tâche n'est pas toujours évidente, et il est même impossible de trancher dans certains cas. Le passage suivant de la satire divise toujours les philologues :

(7) *Maecenas quomodo tecum ?  
hinc repetit. Paucorum hominum et mentis bene sanae.  
Nemo dexterius fortuna est usus. Haberes  
magnum adiutorem, posset qui ferre secundas,  
hunc hominem uelles si tradere.* (Hor., Sat. I, 9, 43-47)

« Il revient alors à la charge : Et Mécène, où en es-tu avec lui ? **Son cercle est restreint et choisi. Personne n'a su mieux profiter de sa chance !** Tu aurais un bon faire-valoir, capable de te donner la réplique, si tu voulais introduire l'homme que tu as devant toi. »

L'énoncé *Paucorum hominum et mentis bene sanae* constitue-t-il la réponse d'Horace à la question du Fâcheux ? Ce serait en un sens naturel dans la mesure où la question appelle une réponse, mais l'énoncé ne constitue pas le type de réponse attendu, puisqu'il ne fournit pas d'information susceptible de saturer la variable exprimée par l'interrogatif *quomodo*. Si c'est la réplique d'Horace, c'est donc une réponse décalée, qui enchaîne sur les sous-entendus de la question du Fâcheux. En parlant de Mécène, celui-ci vient de dévoiler son but véritable : s'introduire dans son cercle. L'énoncé pourrait ainsi constituer une rebuffade de la part d'Horace. Mais on peut aussi considérer que le décalage est trop important, qu'une telle réponse serait trop impolie. La question du Fâcheux pourrait n'être qu'un préliminaire pour introduire le sujet de Mécène, préliminaire après lequel il enchaînerait sans faire de pause qui laisserait à son interlocuteur le temps de répondre. Les tenants d'une réplique d'Horace sont eux-mêmes divisés quant à l'extension à donner alors à cette réplique : consiste-t-elle en cette seule phrase ou faut-il lui adjoindre la suivante ? *Nemo dexterius fortuna est usus* serait, selon certains, un commentaire d'Horace concernant Mécène. Au vu de la loyauté sans faille manifestée par le personnage d'Horace pour défendre la pureté des mœurs de son protecteur et du caractère en revanche grossièrement arriviste du Fâcheux, sans doute est-il plus probable qu'il s'agisse là d'un commentaire que fait le Fâcheux, soit sur Mécène, soit sur Horace (l'ellipse du comparatif rend ce point indécis également). Quoi qu'il en soit, l'absence de marquage originel pour signaler les changements d'interlocuteurs entraîne des incertitudes sur l'emplacement du changement d'interlocuteur (si réplique d'Horace il y a, où s'arrête sa réplique et où commence la réplique suivante du Fâcheux ?) et parfois, comme ici, sur l'existence même d'un changement d'interlocuteur (y a-t-il ou non une réplique d'Horace ?).

À l'absence d'un marquage graphique régulier venaient encore s'ajouter, par rapport au français, des complications propres à la nature de la langue. Pour le discours indirect notamment, le marquage de la subordonnée, dans la plupart des cas, par l'emploi

<sup>17</sup> Voir Andrieu (1954 : 302).

<sup>18</sup> Voir à ce propos Andrieu (1954 : 301).

d'un sujet à l'accusatif et d'un verbe à l'infinitif n'offre pas de démarcation aussi nette que l'usage d'un subordonnant. D'où des entrelacs complexes entre propositions matrices et propositions subordonnées, entrelacs autorisés par l'ordre des mots très libre du latin :

(8) *Negat enim [uos] Zeno, negat Antiochus [scire quicquam]*. (Cic., *Ac.* 2, 144)  
« Zénon affirme en effet, et Antiochus également, que vous ne savez rien. »

Cette liberté permet d'autre part, quand subordonnant il y a, l'anticipation dans la proposition matrice de certains constituants de la subordonnée<sup>19</sup> :

(9) *[Stoïcorum autem] non ignoras [quam sit subtile, uel spinosum potius disserendi genus]*. (Cic., *Fin.* 3, 3)  
« Concernant les Stoïciens, tu n'ignores pas à quel point leur mode de raisonnement est subtil, voire épineux. »

Le résultat est alors souvent que rien ne permet de prévoir l'ouverture et l'étendue du DI sans une lecture globale de la phrase. La licence poétique autorise par ailleurs des entrelacements encore plus complexes comme on peut le voir dans le passage cité en (10) :

(10) *romam uade liber si ueneris unde requirit  
aemiliae dices de regione uiae* (Mart. III, 2, 1-2)  
« Rends-toi à Rome, mon livre : si l'on te demande d'où tu viens, tu diras que c'est de la région que traverse la voie Émilienne. »

Dans la première subordonnée de discours indirect, au subjonctif (*ueneris unde*), le subordonnant intervient après le verbe qui constitue le contenu de cette subordonnée, et le verbe introducteur (*requirit*) arrive ensuite. Dans la seconde, le verbe de dire (*dices*) est placé de manière incidente dans la subordonnée infinitive, qui ne comporte d'ailleurs ici ni verbe à l'infinitif ni sujet à l'accusatif, les deux (soit *te uenire*) faisant l'objet d'une ellipse<sup>20</sup>.

Ces difficultés étaient évidemment moindres pour un locuteur du latin que pour les philologues modernes, et elles étaient également palliées partiellement par la nature du lectorat antique, composé exclusivement de lettrés ayant une grande pratique des textes littéraires. Nous savons par ailleurs, grâce aux travaux de la psycholinguistique, que l'œil embrasse par avance une étendue de texte pouvant aller jusqu'à huit ou dix mots, ce qui permet au décodage de procéder par paquets correspondant à des unités syntaxiques de l'ordre de la proposition ou du moins du syntagme et parfois de la phrase<sup>21</sup>. Il est intéressant de constater que, dans les livres I à III des *Métamorphoses* d'Apulée par exemple<sup>22</sup>, l'emplacement du verbe de dire en incise n'excède jamais cette limite et se situe le plus souvent bien en deçà.

La lecture n'en restait pas moins une pratique extrêmement exigeante, aucune pause inter- ou intraphrastique n'étant indiquée et aucun signe n'existant non plus pour marquer la modalité assertive, interrogative ou jussive des phrases. Jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup>

19 Voir le chapitre « Frontières du discours indirect en latin : syntaxe et énonciation » : 2.1 ; 2.2 ; 2.3.

20 À moins qu'il ne s'agisse d'un discours direct elliptique : « tu diras : "De la région que traverse la voie Émilienne." »

21 Il s'agit des études portant sur l'*eye-voice span* (« empan œil-voix »). Voir Levin (1979) et Dabène (1995).

22 Fleck (2019).



siècle de notre ère, les Romains avaient du moins l'habitude, héritée peut-être des Étrusques, de séparer les mots par des interponctions, habitude abandonnée par la suite sous l'influence des pratiques grecques au profit de la *scriptio continua*. La lecture d'un texte demandait une préparation, dont de nombreux manuscrits portent la trace sous forme de marques diverses indiquant l'emplacement des pauses notamment, qui ont été ajoutées par une autre main que celle du scribe. Souvent d'ailleurs les riches Romains disposaient d'un esclave anagnoste spécialement chargé de leur faire la lecture et qui travaillait le texte en amont à cette fin<sup>23</sup>.

#### 4. MARQUAGE TYPOGRAPHIQUE DU DISCOURS RAPPORTÉ DANS LES ŒUVRES D'ANCIEN RÉGIME

Si, entre l'Antiquité et l'Ancien Régime, la ponctuation s'est largement développée et a vu son usage se répandre, en lien notamment avec la nécessité de rendre les textes plus accessibles pour un lectorat qui s'est sensiblement élargi et ne se compose plus exclusivement d'érudits, la signalisation graphique du discours rapporté est encore loin d'être aboutie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, peu de paragraphes, peu de respirations : le dialogue se fond dans la page sans signe distinctif. En effet, le discours rapporté n'est alors pas marqué par une typographie spécifique ou, du moins, pas de manière systématique. Il faudra attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et Nicolas Beauzée avant d'avoir pour la première fois une description théorique complète du discours direct en lien avec la ponctuation<sup>24</sup>. À l'époque classique, les guillemets servent bien, parfois, à noter une citation, mais ils sont généralement employés pour marquer des citations d'auteurs : « Ce sont de petites virgules doubles qu'on met en marge, & à costé d'un discours, pour marquer qu'il n'est pas de l'auteur », lit-on à l'article « Guillemet », dans le *Furetière* de 1694. Certes, dans la première des *Nouvelles espagnoles* (1692) de Mme d'Aulnoy, par exemple, on trouve des passages au discours direct signalés par des guillemets marginaux. Ils le sont même assez précisément, la chaîne des guillemets s'interrompant à chaque ligne qui contient une incise. Cependant, seulement environ un tiers des discours de cette nouvelle sont ainsi marqués. Dans la *Relation du Voyage d'Espagne* (1691), de la même Mme d'Aulnoy, les guillemets sont beaucoup plus systématiques, mais signalent le discours indirect aussi bien que le discours direct. Dans certains textes classiques, des italiques signalent les discours direct et indirect, mais c'est généralement pour détacher ceux qui sont les plus mémorables<sup>25</sup>. On constate également des tentatives d'harmonisation : dans le *Faramond* de La Calprenède, par exemple, le discours direct est toujours annoncé par des deux-points suivis d'une majuscule. Cependant, dans de tels cas, les signes employés sont généralement plurivoques : ainsi, dans le *Faramond* (1661), les deux-points suivis d'une majuscule se trouvent également dans le corps même de la narration, au milieu de séquences narratives.

Le problème n'est pas seulement celui de la frontière entre répliques et récit, mais également celui de la frontière entre chaque réplique : comment passe-t-on d'un discours cité à l'autre ? Dans les textes modernes, le changement d'interlocuteur est presque toujours marqué par un retour à la ligne et par un tiret. Dans les éditions de l'époque, au contraire, non seulement il n'y a presque jamais, en ce cas, de retour à la

---

<sup>23</sup> Sur les pratiques de la lecture à Rome, voir Valette-Cagnac (1997).

<sup>24</sup> Article « Ponctuation » de l'*Encyclopédie* et *Grammaire générale* (1767), mentionné par Catach (1994 : 42).

<sup>25</sup> « Quand on veut noter, ou distinguer quelques mots on les imprime en Italiques, tandis que le texte est en Romain », lit-on dans le *Furetière* de 1694.

ligne, mais il arrive même que deux répliques s'enchaînent au sein d'une même phrase sans aucune démarcation. Il n'y a donc jamais de signe typographique qui indiquerait de manière nette et systématique l'hétérogénéité énonciative.

Dans la prose narrative du XVII<sup>e</sup> siècle, la seule forme qui fasse l'objet d'un détachement quasi systématique est la citation d'un discours écrit. Les lettres sont presque toujours séparées du récit par des blancs et reproduites en italiques. Et dans les *Conversations sur la critique de la Princesse de Clèves*, qui consistent en un dialogue entre Cléante, Damon et la Marquise, les seuls éléments à être en italiques sont les citations des textes commentés – celui de Mme de Lafayette, celui de Valincour ; Cléante dit ainsi :

(11) Il suppose d'abord que vous lui avez commandé *de vous rendre compte*, dit-il, *de la Princesse de Cleves*. (Charnes, 1679 : 15)

C'est peut-être que le discours écrit est conçu comme le seul élément de reproduction parfaite, puisque l'écrit ne saurait imiter exactement que de l'écrit<sup>26</sup>. Dans cette hypothèse, le dialogue, au contraire, ne serait pas perçu comme un élément hétérogène, mais comme faisant fondamentalement partie du récit.

Il semble finalement que la typographie relève plus d'une pratique d'imprimeur que d'une pratique d'auteur : les *Nouvelles espagnoles* et la *Relation du Voyage d'Espagne*, où, on l'a vu, un certain nombre de discours sont signalés par des guillemets, sont tous deux publiés chez Barbin ; au contraire, une autre œuvre de Mme d'Aulnoy, les *Mémoires secrets de Mr L. D. D. O.* (1696), publiée chez Bredou, ne contient nul guillemet et l'enchaînement du récit au discours direct se fait bien souvent sans aucun signe typographique :

(12) [...] mais son illustre Amante l'ayant embrassé lui dit d'un ton passionné que veut dire ce silence, mon cher Comte ? (Mme d'Aulnoy, 1696 : 86)

De fait, la ponctuation semble souvent indifférente aux auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est généralement l'imprimeur qui s'en occupe. Descartes écrit ainsi à Marin Mersenne<sup>27</sup> :

(13) Je puis avoir omis points et virgules, que je serais bien aise que l'on y ajoute ; mais les imprimeurs ont des gens accoustuméz à les mettre, sans qu'il soit besoin que vous en preniez la peine.

Le mépris pour ces questions continuera au siècle suivant :

(14) Vous vous moquez de moi de me consulter sur la ponctuation et l'orthographe, vous êtes le maître absolu de ces petits peuples-là,

écrivra Voltaire à son imprimeur<sup>28</sup>.

## 5. LES FRONTIÈRES DES DISCOURS RAPPORTÉS ET LA QUESTION DE L'INTERPRÉTATION

Dans les œuvres publiées sous l'Ancien Régime comme dans les textes latins, le marquage typographique des discours rapportés est soit absent, soit défaillant et peu fiable, si bien que seules demeurent pour guider le lecteur les marques proprement

---

26 Il faut noter cependant le cas paradoxal de la lettre figurant en italiques, mais précédée d'une mention indiquant son caractère approximatif...

27 Adam & Tannery (1987 : 390), cité par Riffaud (2007 : 131).

28 Voltaire, « Lettre du 12 décembre 1742 à César de Missy », citée par Barko (1977 : 62).

linguistiques. Nous nous proposons d'une part d'étudier ces marques frontalières : quels sont les éléments linguistiques employés ? comment varient-ils d'un auteur à l'autre ou à l'intérieur d'un même texte ? quelles informations fournissent-ils exactement relativement à l'interprétation du discours cité qu'ils encadrent ? Ce marquage linguistique suffit-il à tracer nettement les frontières entre le discours citant et le discours cité, mais aussi entre ce qui relève du locuteur citant et ce qui est attribué au locuteur cité en matière de point de vue et de formulation ? Dans le cas des formes interprétatives de discours rapportés, où les marques font défaut, quels sont les indices linguistiques susceptibles d'orienter l'interprétation ? Celle-ci est-elle entièrement ouverte, ou bien peut-elle être circonscrite, au moins partiellement ? Nous toucherons là, par certains aspects, à la grande question de savoir si toutes les lectures sont permises, si certaines sont meilleures que d'autres, et en vertu de quels critères, et s'il existe des interprétations erronées.

Nous n'échapperons pas non plus tout à fait à la délicate question des intentions auctoriales. Certaines obscurités sont-elles dues à l'inadvertance, voire à l'incompétence de l'écrivain ? Dans le cas des textes d'Ancien Régime, faut-il imputer la responsabilité des ambiguïtés à l'auteur ou à l'imprimeur ? L'effet qu'était censée produire la pluralité des interprétations possibles dans les textes anciens peut-il être comparé à celui du discours direct libre de nos romans modernes ? La part du lecteur n'était assurément pas la même qu'aujourd'hui, et un rôle bien plus actif lui était dévolu, comme en témoigne, pour l'Antiquité romaine, l'absence constante de notation des pauses de sens par la main du scribe alors que les signes pour ce faire existaient : les insérer à bon escient était le rôle du lecteur et relevait de sa compétence.

Tout cela nous amènera aussi à réfléchir à la réception contemporaine des textes que nous étudions et aux choix typographiques des éditeurs modernes. Ceux-ci relèvent, consciemment ou non, d'une vaste entreprise de désambiguïsation et, en quelque sorte, de prémâchage du travail de lecture. Cette pratique est sous-tendue par une conception de l'ambiguïté comme obstacle à la compréhension susceptible de provoquer des ratés dans la communication, qu'il importe donc d'éliminer. Les éditeurs jouent ainsi un rôle d'intermédiaire comparable, par certains aspects, à celui du *lector* antique qui, dans le cadre public d'une *recitatio* ou à un usage plus intime, livrait à l'auditeur son interprétation du texte – et aussi son incarnation vocale et gestuelle. Mais le lecteur d'aujourd'hui est sans doute moins conscient que l'auditeur romain de l'existence de cette médiation et de l'importance de son rôle.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDRIEU, J., 1954. *Le Dialogue antique. Structure et présentation*, Paris, Les Belles Lettres.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1978. « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, p. 1-87.
- , 1992-1993. « Repères dans le champ du discours rapporté » I et II, *L'Information grammaticale*, 55, p. 38-42 et 56, p. 10-15.
- , 1996. « Remarques sur la catégorie de "l'îlot textuel" », *Cahiers du français contemporain*, 3, p. 91-115.
- BARCO, I., 1977. « Contribution à l'étude de la ponctuation française au XVII<sup>e</sup> siècle », in N. Catach (éd.), p. 59-112.
- BAYET, J., 1931-1932. « Le style indirect libre en latin », *Revue de Philologie*, 57, p. 327-342, et 58, p. 5-23.

- CATACH, N. (éd.), 1994. *La Ponctuation, histoire et système*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- DABÈNE, M., 1995. *L'Empan œil-voix*, Grenoble, Éditions littéraires et linguistique de l'université de Grenoble.
- DUCROT, O., 1984. *Le Dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- FLECK, F., 2008. « L'épigramme I, 109 de Martial : un poème encomiastique ou satirique ? », *Revue de philologie*, 82, p. 49-75.
- , 2019. « Le marquage du discours rapporté chez Apulée : du discours direct au discours direct libre », in J. Dalbera & D. Longrée (éd.), *La Langue d'Apulée dans les Métamorphoses*, Paris, L'Harmattan, p. 53-69.
- LEVIN, H., 1979. *The Eye-voice Span*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- NØLKE, H., FLØTTUM, K. & NORÉN, C., 2004. *ScaPoLine. La Théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Éditions Kimé.
- PARKES, M. B., 1993. *Pause and effect. An Introduction to the History of Punctuation in the West*, Berkeley / Los Angeles, University of California Press.
- RIFFAUD, A., 2007. *La Ponctuation du théâtre imprimé au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz.
- ROSIER, L., 1999. *Le Discours rapporté. Histoire, théories pratiques*, Paris / Bruxelles, Duculot.
- ROULET, E., *et alii*, 1985. *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- VALETTE-CAGNAC, E., 1997. *La Lecture à Rome. Rites et pratiques*, Paris, Belin.

Lise Charles  
 Université de Nantes  
[lise.charles@univ-nantes.fr](mailto:lise.charles@univ-nantes.fr)

Frédérique Fleck  
 ENS (Paris), AOROC (UMR 8546), PSL  
[frederique.fleck@ens.fr](mailto:frederique.fleck@ens.fr)

Lyliane Sznajder  
 Université Paris Ouest Nanterre  
[ld.sznajder@gmail.com](mailto:ld.sznajder@gmail.com)